



Mon propriétaire me harcèle

Par **laura23**, le **01/12/2013** à **21:07**

Bonjours, je vous explique cela fait un mois que je suis parti de mon ancien appartement et mon ancien propriétaire me demande de payer les ordures ménagères d'un montant de 78.75 euros. Le soucis c'est que de février cet année jusqu'à août j'avais l'impression de vivre dehors du matin au soir a partir de février jusqu'à mai le chauffage restait allumé toute la journée car il faisait froid,les sols n'était pas droit, le robinet avait une fuite qu'il à fallu que l'on change nous même car il était en vacance,en haut du plafond de la chambre il y avait une fuite quand il pleuvait de plus elle n'était pas isolé,la baignoire se décollé du mur, la rampe d'escalier ne tenait pas, les marches craquées, la boîte au lettre n'était pas fermée, des moisissures se formait au plafond du salon et je ne pouvais pas utilisé la cave. Alors dois-je payé les ordures ménagère avec tout ceci?

Par **Philp34**, le **02/12/2013** à **09:39**

Si je puis vous être utile

Bonjour,

La réponse est OUI dès lors que vous avez été négligente au sens où par écrits recommandés avec AR, vous n'avez pas formulée une telle plainte à votre bailleur.

Toutefois, rien ne vous empêche de le faire maintenant en réponse à sa demande motivant ainsi votre refus de lui régler le montant des ordures ménagères à la condition que votre bailleur n'a pas la garde d'un dépôt de garantie.

Salutations.

Par **laura23**, le **02/12/2013** à **12:39**

Je dois donc lui faire une lettre de refus si j'ai bien compris?